



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIRP DU 03 JUILLET 2024

Présents : Mme Carole LEJEUNE, Mme Catherine PRAVIN, Mme Stéphanie LAURENT, Mme Marie TOUREL, M. François ABRASSART

Absents : Claude CHARDONNAUD

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Marie TOUREL

Quorum : atteint

---

### Ordre du jour :

- Délibération pour la validation des tarifs et l'adhésion au dispositif "cantines sociales".
- Courrier d'information aux familles « tarif cantine ».
- Délibération de modification du RI des « Croc'minions »
- Renouvellement du matériel : achat de tables et de chaises pour l'école de Savignargues.
- Renouvellement contrat de travail
- Décision affectation du personnel
- Horaires des ATSEM (demande enseignantes)
- Choix d'un prestataire pour le suivi informatique du SIRP.
- Questions diverses

---

Début de la séance 10h25

---

### DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

Délibérations votées	Vote
▪ Délibération pour la validation des tarifs et l'adhésion au dispositif "cantines sociales".	Pour 5
▪ Délibération de modification du RI des « Croc'minions »	Pour 5
▪ Délibération achat du mobilier scolaire.	Pour 5
▪ Délibération choix du prestataire informatique	Pour 5

## Examen de l'ordre du jour :

### 1. Délibération pour la validation des tarifs et l'adhésion au dispositif "cantines sociales".

La présidente propose au conseil syndical d'appliquer la tarification sociale des cantines subventionnée par l'Etat. Ce choix implique que la grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ ;

La présidente propose les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

	Tarifs QF < 680€	Tarifs QF ≥ 680€ et <1000€	Tarifs QF ≥1000€ et < 2000€	Tarifs QF ≥ 2000€
Accueil du matin de 7h30 à 9h00	1€	1.05€	1,05€	1,05€
<b>Repas</b>	<b>0,90€</b>	<b>1€</b>	<b>4€</b>	<b>5€</b>
Accueil du soir de 16h30 à 18h30	1,40€	1,45€	1,45€	1,45€
Accueil matin et soir	2,20€	2,35€	2,35€	2,35€

Après en avoir débattu,

Le conseil syndical autorise la présidente à signer la convention triennale avec l'ASP (Agence de Service et de Paiement) et délibère.

Le conseil syndical s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim.

Le conseil syndical approuve les tarifs proposés ci-dessus

**VOTE POUR: 5 VOIX**

### 2. Courrier d'information aux familles « tarif cantine ».

La présidente propose au conseil syndical d'adresser aux familles un courrier d'information sur la nouvelle tarification des repas. Après lecture du courrier, le conseil syndical approuve le projet de lettre.

**VOTE POUR: 5 VOIX**

### 3. Délibération de modification du RI des « Croc'minions »

La présidente propose la modification du règlement intérieur des Croc'minions pour la rentrée 2024. Ces modifications reprennent les tarifs du périscolaire, les règles de réservation et la facturation des repas.

Après lecture et débat du règlement, la présidente propose de passer au vote.

**Vote pour : 5 voix**

4. Renouvellement du matériel : achat de tables et de chaises pour l'école de Savignargues.

La présidente, suite à la décision actée lors de la réalisation du budget 2024 à réalisé une prospection de tables et chaises pour renouveler le matériel de la classe de Savignargues.

En accord avec l'enseignante, et après présentation du matériel, la présidente propose au conseil, l'achat à l'entreprise HEPHAISTOS de matériel ergonomique, 26 tables HERGON, 2 tables HERGON DYS et 28 chaises HERGON T5 coloris turquoise, pour un montant total de 5470,42€ HT soit 6568,10€ TTC.

Le conseil délibère et acte que le financement sera affecté au budget 2024 en investissement.

**VOTE POUR: 5 VOIX**

5. Renouvellement contrat de travail

Erika REYNAUD, affectée sur le remplacement de Marion SIOL en disponibilité, avec un contrat de 25H.

Embauche de Magali BOURMAUD avec un contrat CDD d'un an de 17H30.

Nelly VIDAL, est renouvelée par un contrat CDD d'un an de 16H00.

Un contrat CDI de 21H est proposé à Corinne FOREST qui a déjà effectué 6 années en contrat CDD au SIRP.

Isabelle GAUSSENT, est renouvelée en CDD. Son contrat d'un an porte sur 17H.

Le conseil autorise la présidente à signer les contrats sus mentionnés.

**VOTE POUR: 5 VOIX**

6. Décision affectation du personnel

Erika REYNAUD, affectée à l'école de Canaules ATSEM le matin, le bus sur la pause méridienne et ménage le soir, sur le remplacement de Marion SIOL en disponibilité.

Magali BOURMAUD, est affectée sur l'accueil périscolaire, le bus le soir et le ménage de Savignargues 2 soirs.

Nelly VIDAL, est affectée sur l'accueil périscolaire et le ménage à Savignargues 2 soirs.

Corinne FOREST, est affectée sur l'école de St-Théodorit, ATSEM l'après-midi et ménage de l'école, cantine du périscolaire. Un contrat CDI de 21H lui est proposé.

Isabelle GAUSSENT, est affectée sur l'école de St-Théodorit, ATSEM le matin et Cantine au périscolaire. Son contrat d'un an porte sur 17H.

Vote pour: 5 voix

## 7. Horaires des ATSEM

Conformement aux échanges concernant les renouvellements de contrat, le conseil décide

- d'affecter Erika REYNAUD en qualité d'agent faisant office d'ATSEM le matin sur Canaules à partir de 8h 20 soit 25minutes avant l'heure de début de l'école au lieu de 15mn.

- d'affecter Corinne FOREST en qualité d'agent faisant office d'ATSEM l'après-midi sur l'école maternelle de St-Théodorit de 13h30 à 17h00 afin de rendre à l'enseignante le quart d'heure qui lui avait été supprimé avec son accord afin de répondre au besoin pour accompagner les enfants de maternelle au bus le soir.

Le conseil acte aussi la décision d'attribuer 2h supplémentaires la semaine précédant les vacances scolaires.

**VOTE POUR: 5 VOIX**

## 8. Choix d'un prestataire pour le suivi informatique du SIRP.

Du fait de la démission au 30 juin 2024 de Marie BAGAGLI, faisant office d'agent en responsabilité de l'informatique, le conseil décide de signer un contrat avec un prestataire informatique.

Le choix du conseil porte sur l'entreprise WISE TIPS seule répondant à tous les points du cahier des charges. La prestation est tarifée 750€ à l'année pour les 5 déplacements et 3100€ à l'année pour les 5 journées d'intervention, à chaque vacances scolaires.

Le contrat sera conclu pour 2 ans afin de ne pas engager le futur conseil après les élections municipales de 2026.

Le conseil autorise la présidente à signer le devis et le contrat.

**VOTE POUR: 5 VOIX**

## 9. QUESTIONS DIVERSES

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mme la présidente clôt la séance à 13h00

La présidente

La secrétaire de séance

